



Nancy, le 14 décembre 2011

Personne chargée du dossier  
Arlette LEBLAY [Arlette.Leblay@uhp-nancy.fr](mailto:Arlette.Leblay@uhp-nancy.fr)

Mesdames et Messieurs les Représentants du  
Personnel titulaires  
Mesdames et Messieurs les Représentants du  
Personnel suppléants

Messieurs les Présidents de l'INPL, de l'UPV-M et de  
l'Université de Nancy 2  
Monsieur le Secrétaire Général par intérim  
Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux  
Adjoints par intérim

**Objet : Comité Technique de l'Université de Lorraine**

Le Comité Technique de l'Université de Lorraine, n'ayant pu siéger valablement, faute de quorum, le mercredi 14 décembre 2011 de 9 h à 11 h, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à une nouvelle réunion, qui se tiendra :

**Vendredi 16 décembre 2011**

**De 9 h 15 à 10 h 30**

Université de Lorraine 34, cours Léopold à Nancy

Le comité technique pourra alors siéger valablement quel que soit le nombre de représentants du personnel présents, conformément à l'article 46 du décret 2011-184 du 15 février 2011.

Ordre du jour :

1. Installation du Comité Technique
2. Adoption du règlement intérieur du comité technique
3. Avis sur la demande du bénéfice par l'Université de Lorraine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines, mentionnées aux articles L712-9, L 712-10 et L 954-1 à L 954-3 du Code de l'Education
4. Avis sur le règlement intérieur de l'Université de Lorraine : Etablissement – collègiums – pôles scientifiques
5. Principes de rémunération au 1<sup>er</sup> janvier 2012 des personnels contractuels recrutés par l'Université de Lorraine – période transitoire-
6. Informations sur l'organisation des services
7. Questions diverses

L'Administrateur provisoire



Jean-Pierre FINANCE

Cette invitation vaut ordre de mission.